

**NOTE**  
**ADMISSION DES EFFLUENTS NON DOMESTIQUES**  
**DANS LES RESEAUX PUBLICS DE COLLECTE**

Tout déversement d'eaux usées autre que domestiques dans le réseau public d'assainissement est soumis à la délivrance **d'une autorisation de déversement des effluents non domestiques dans le réseau public de collecte**, délivrée par le maire, préalablement au déversement, prévue à l'article 1 de l'arrêté municipal N° 11/120/DBA du 4 avril 2011 [réglementant l'admission des effluents non domestiques dans les réseaux publics de collecte](#).

Lorsque que la demande de permis de construire porte sur la construction autre qu'à usage exclusif d'habitation, le dossier présenté à l'appui de la demande, établie conformément à l'article 3 de la délibération modifié n° 19 du 8 juin 1973, est complété par :

Un dossier de **demande d'autorisation de déversement** comprenant :

- Une note sur les activités exercées
- [Les produits utilisés \(fiches données de sécurité à l'appui...\)](#),
- [Les débits et pollutions théoriques](#),
- [Les prétraitements envisagés avant rejet](#),
- [Un plan du réseau d'assainissement intérieur eaux usées \(EU\) et eaux pluviales \(EP\)](#), indiquant le point de rejet, le point de mesures et le point de traitement,

[Conformément à l'arrêté susvisé, pour être reçue dans le réseau public de collecte, les eaux usées autres que domestiques doivent nécessairement présenter, pour les paramètres visés ci-après, les concentrations maximales suivantes :](#)

- 800 mg/l pour la DBO<sub>5</sub> (demande biochimique en oxygène à 5 jours),
- 2 000 mg/l pour la DCO (demande chimique en oxygène),
- 600 mg/l pour les MES totales (matières en suspension),
- 150 mg/l pour l'azote global (en N),
- 50 mg/l pour le phosphore total (en P),

Ainsi qu'une température maximale de 30° C et un pH compris entre 5,5 et 8,5.

[Une fois ce dossier complet fourni, celui-ci sera transmis aux services compétents.](#)

[Si le dossier est recevable, une autorisation de déversement de déversement d'effluents non domestiques sera accordée.](#)

[Attention : la délivrance du certificat de conformité est subordonnée à la délivrance de l'autorisation de déversement.](#)